



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **32**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 11 Décembre 2023

N° DCM : 2023-182-08S-93

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le **18 DEC 2023**
et de la publication le

Le Maire, **18 DEC 2023**

Objet :

CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
ET LE CENTRE SOCIAL DE SUCY-EN-BRIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DEPARTEMENTAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PDIE)

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement
convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier
TRAYAUX, Maire.

Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle permettant le respect des
mesures sanitaires en vigueur et est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD,
M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme
BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE,
Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M.
DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme
GRASSER, Mme MARIE, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme
D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des
Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

- . M. BOGUET-HENARD donne pouvoir à Mme FELGINES
- . Mme NANTEUIL donne pouvoir à Mme SIMON
- . Arrivée de M. AMSLER à 20h50

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2023-182

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental du Val-de-Marne n° 2016-14-17 du 3 octobre 2016, approuvant la charte de partenariat avec la Fédération des centres sociaux et socio-culturels et la convention cadre pluriannuelle,

VU la délibération du Conseil Départemental du Val-de-Marne n°2023-1 – 3.1.18 du 13 février 2023 portant sur le Programme Départemental pour l'insertion et l'Emploi (PDIE),

VU le rapport n° 2023-182 présenté en Commission des affaires socio-culturelles date du 30 novembre 2023,

CONSIDERANT que le Département du Val-de-Marne souhaite développer une approche globale à destination de tous les publics fragilisés du Val-de-Marne, notamment dans le cadre du Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) ;

CONSIDERANT le partenariat établi depuis 2004 entre le Département du Val-de-Marne et le Centre Social de Sucy-en-Brie dans le cadre du Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de solliciter un financement dans le cadre ce programme ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le rapporteur,


LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **Article 1 : APPROUVE** la convention annuelle relative aux modalités de versement par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, d'une aide au Centre Social dans le cadre du Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE).

- **Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents et avenants y afférents.

Cette délibération a été adoptée par **34 POUR**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice de l'Administration Générale
et des Assemblées,

Céline GAULTIER

Le Maire,


Olivier TRAYAUX